



CH-3003 Berne, Forum PME

**Par courriel**

[jonas.amstutz@bj.admin.ch](mailto:jonas.amstutz@bj.admin.ch)

Office fédéral de la justice  
Unité Projets et méthode législatifs  
Bundesrain 20  
3003 Berne

Spécialiste: mup  
Berne, 03.03.2016

**Projet de modification de la loi sur l'égalité**

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 22 décembre 2015, sur le projet de modification de la loi sur l'égalité (LEg) mentionné en titre. Nous remercions Mme Monique Cossali Sauvain de votre office d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les différents aspects du projet. Conformément à son mandat, notre commission l'a examiné du point de vue des petites et moyennes entreprises (PME).

Nous sommes opposés à l'introduction de nouvelles obligations administratives pour les PME dans ce domaine et estimons que l'obligation d'effectuer une analyse des salaires ne devrait concerner que les employeurs occupant au moins 250 travailleurs en moyenne annuelle. Dans sa recommandation du 4 mars 2014 relative au renforcement du principe de l'égalité des rémunérations des femmes et des hommes grâce à la transparence<sup>1</sup>, la Commission européenne a à ce propos recommandé aux Etats membres de ne prévoir de telles obligations que dans les entreprises et organisations employant au moins 250 travailleurs<sup>2</sup>.

Le rapport explicatif accompagnant le projet mis en consultation mentionne par ailleurs que l'instauration d'un seuil de 50 travailleurs n'a pas fait l'unanimité parmi les experts consultés dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation. Le rapport y-relatif indique à la page 40 que les cinq experts consultés, qui ont eux-mêmes effectué de nombreuses analyses avec l'outil Logib, estiment que les résultats d'examen d'entreprises de 50 à 200 collaborateurs fournissent des résultats statistiquement moins significatifs et donc en principe non utilisables. Une analyse ne fait de sens que si la proportion d'hommes et de femmes au sein de l'entreprise est relativement équilibrée et qu'il y a un nombre suffisant de postes similaires (selon le rapport explicatif dix de chaque sexe au moins), ce qui n'est en règle générale le

---

<sup>1</sup> 2014/124/UE, publié dans le Journal officiel de l'UE du 8 mars 2014 (L 69/112).

<sup>2</sup> Point 18, p. 5 : « Il convient de ne pas imposer l'adoption de mesures prévoyant la tenue d'audits relatifs aux rémunérations aux entreprises et organisations comptant moins de 250 employés [...], une obligation de ce type pouvant constituer une charge disproportionnée pour ces entreprises et organisations ».

**Forum PME**

Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

cas que dans les grandes entreprises. Nous estimons, au vu de ce qui précède, que la Confédération devrait en lieu et place mettre gratuitement à disposition des PME des outils et méthodes encore plus particulièrement adaptés à leurs besoins afin de promouvoir les analyses de salaires dans les PME sur une base volontaire.

Les PME sont désireuses de fournir leur contribution afin de réduire les dernières inégalités salariales restantes entre femmes et hommes en Suisse. Les PME doivent cependant faire face depuis plusieurs années à une forte augmentation des coûts réglementaires au niveau national et international. Les défis posés par le franc fort, la concurrence internationale, les mutations structurelles et la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle absorbent en outre toutes leurs forces. En lieu et place de les charger davantage au niveau administratif, la Confédération devrait à notre avis les soutenir et les aider dans leur tâche, raison pour laquelle nous vous prions de fixer le seuil de l'article 13a LEg à 250 travailleurs et de mettre gratuitement à disposition des PME des outils et méthodes spécialement adaptés à leurs besoins afin de promouvoir les analyses relatives à l'égalité salariale dans les PME sur une base volontaire.

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question.



Jean-François Rime  
Co-Président du Forum PME  
Conseiller national



Dr. Eric Jakob  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Chef de la promotion  
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

Copie à: Commissions des affaires juridiques du Parlement